

LE CANADA

Journal Quotidien du soir
LA VALLEE DE L'OTTAWA
Journal Hebdomadaire à 16 pages

Directeur de la rédaction : OSCAR McDONELL
Secrétaire : P. A. J. VOYER
Rédacteur en chef : FLAVIEN MORFET
BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex
OTTAWA, ONT.

Vendredi 28 Novembre 1890

LES PERSONNES QUI NE REÇEVONT PAS LEUR JOURNAL RÉGULIÈREMENT SONT PRIÉES DE DONNER AVIS SANS DÉLAI AU BUREAU DE L'ADMINISTRATION.

ECHOS DU JOUR

Le choléra se maintient à la Palestine. L'Irlande est menacée d'une inondation.

Flavert, l'auteur de *Madame Bovary*, a maintenant sa santé.

Il y a 47,412 familles canadiennes françaises dans le Minnesota.

On annonce que la législature d'Ontario se réunira à la fin de janvier.

Le gouvernement français va expulser tous les réfugiés militaires.

La France a refusé de laisser la lymphie du Dr Koch passer la frontière.

L'honorable M. Miller, ancien président du Sénat, se meurt à Arichat, N. E.

Bleus, rouges et noirs ont banqueté l'honorable M. Chas. Langellier, avant-hier.

L'idée de consolider la presse de la province de Québec en une seule association fait du chemin.

Attentivement à avoir un de ces prochains jours une république nouvelle : celle de Hollande.

Le gouvernement chinois vient de permettre l'établissement de lignes télégraphiques. Ça marche là aussi.

Booth, le chef de l'Armée du Salut, a déjà recueilli \$30,000 pour l'hiver dans son œuvre de régénération sociale.

Les juges ont refusé de reconnaître la sentence de Day, ex-dernier sera pendu le 13 du mois prochain, à Niagara.

A Québec, l'honorable M. Shelyn admet un déficit de \$30,000, et le *Canadien* ne CANADA le porte à un demi-million.

Une très grande banque belge vient de suspendre ses paiements après des pertes de la même nature que celles de la Baring.

Un comité a été formé à Rome pour s'occuper de la beatification du pape Pie IX, le prédecesseur de Sa Sainteté Léon XIII.

C'est lundi prochain qu'aura lieu, devant un juge de la cour supérieure, le recensement des bulletins données à l'élection de Van derl.

Une des choses qui ont fait la république de l'Ontario est dans les meilleurs termes possibles avec le pape, et que celui-ci a comblé de faveurs.

M. F. A. McDowell, vient d'être nommé greffier en loi, à la chambre des Communes. Ce poste avait été laissé vacant par la mort de feu le Dr Wilson.

Le tunnel entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme vient d'être officiellement dans la série des projets pratiques. L'exécution va suivre de près.

On dit que le département de l'Agriculture a donné à M. Fourmis-Escaud la mission de recruter des immigrants pour le Canada, le Nord-Ouest, en France, en Belgique, en Suisse et dans le grand duché de Luxembourg. La première expédition devra arriver ici au mois de mars.

Le *Witness* de Montréal publie une dépêche de Toronto, comportant que l'Estrie et le Mail doivent bientôt être fusionnés. C'est-à-dire que l'Estrie disparaîtrait et que le Mail deviendrait l'organe du parti conservateur avec M. Farrer - présentement au Globe - comme rédacteur en chef.

Le télégraphe nous apporte des nouvelles si contradictoires sur le compte de Parnell, que nous prions nos lecteurs de ne pas nous tenir responsable de l'incohérence des renseignements que nous leur livrons. Les nouvelles qui nous arrivent partent de sources anglaises : il faut de toute nécessité les accepter *qua grano satis*.

Un journal de Rome dit que les chefs catholiques ont obtenu du pape l'autorisation de former un parti catholique dans le parlement italien. Les chefs préparent un programme pour les prochaines élections. Ils espèrent que le nouveau parti sera assez fort pour contrôler tous les autres et assurer au pape la souveraineté temporelle, sans altérer autrement le régime actuel de gouvernement.

Le *Witness* s'occupe longuement des difficultés religieuses de Rimouski et va jusqu'à prononcer le mot de révolte. Il raconte que plutôt de se rendre aux injonctions de Mgr. Langevin qui lui enlevait sa cure de Ristigouche, Mgr. Guay a préféré se retirer du ministère, tout en persistant à habiter le presbytère de Ristigouche, qu'il a fait construire de ses propres deniers.

Le même journal raconte que le Rev. M. Bérubé, curé depuis plusieurs années de New Richmond, à Bonaventure, a été lui-même, contre son gré et celui de ses paroissiens, délogé de son poste, et qu'il a refusé d'accepter une autre cure.

Le *Witness* attribue tous ces changements qu'il prétend avoir créés un mécontentement général, à l'intervention des curés dans les dernières élections de Gaspé et de Bonaventure.

L'ABUS DU TABAC

Il est peu de sujets sur lesquels il existe tant de désaccord parmi les hygiénistes ; les uns, adonnés avec passion à la plante américaine, en parlent tout au plus comme d'un poison léger, tandis que d'autres, qui ne peuvent en sentir la fumée, en font la cause directe de toutes les dégénérescences physiques et morales, depuis la diminution de la taille jusqu'à la folie la plus violente. Entre ces deux extrêmes, il existe évidemment un moyen terme : toute substance ingérée, même la plus innocente en apparence, peut à un moment donné amener des désordres très graves par l'abus qu'on en fait.

Ainsi, le tabac qui, à dose modérée, ne peut causer aucun mal, détermine des désordres très graves chez ceux qui en font un usage inconsidéré.

La substance nuisible est, comme on le sait, la nicotine dont la proportion varie de un à sept pour cent, suivant les manipulations que l'on a fait subir au tabac, ainsi que les endroits d'où il provient. Bien que l'on en ait dit, la fumée de tabac en contient.

Examinons donc rapidement quels sont les effets de l'abus du tabac sur les différentes fonctions de l'organisme. Presque tous les grands fumeurs présentent une irritation de l'arrière-bouche et de la gorge, d'où la production de ces pharyngites chroniques si rebelles souvent à tout traitement tant qu'il n'y a pas suppression de la cause du mal. La salive sécrétée en abondance au lieu de venir dans l'estomac diriger les substances amylacées, et expulsée généralement au dehors, à cause du mauvais goût qu'elle a contracté, d'où une véritable dyspepsie qui ne tarde pas à se produire. N'insistons pas sur l'effet pernicieux sur les dents et sur les gencives qui sont rouges, gonflées, souvent douloureuses et saignent à tout moment.

On connaît l'action funeste d'une pipe à tuyau court et irritant qui en résulte sur les lèvres, capable d'amener une variété de cancers et appelé cancer des fumeurs. Généralement, par suite de l'inflammation chronique, survient chez les personnes qui ont l'habitude de rendre la fumée par les narines, il survient une véritable perte de l'odorat et du goût par conséquent. On sait, en effet, que pour avaler sans gêner un médicament mauvais, il suffit de se boucher les narines, c'est-à-dire de supprimer l'odorat. Nous passons sur les effets émetiques du tabac chez les débutants, les vertiges, les nausées qui se produisent, tantôt de signes de véritable intoxication à l'égard.

Généralement, surtout chez ceux qui avaient la fumée, la digestion finit par s'altérer, la faim est plus ou moins supprimée, et souvent la dilatation de l'estomac traduit la fatigue de l'organe malade. L'augmentation de poitrine, avec ses seize ouais, son angoisse caractéristique, résulte bien souvent de l'abus du tabac qu'il suffit de cesser pour voir disparaître les accidents. Parfois même la vue se trouble, disparaît, causée par une véritable amaurose tabagique. D'après Fossongiers le tabac tue la mémoire et altère l'intelligence. On lui reproche l'écoulement du nombre des aliénés, par cela même que la fumée, en desséchant la gorge, pousse davantage à boire et conduit à l'alcoolisme.

Les Finances américaines

Le produit total des impôts aux États-Unis a été, pour l'année fiscale 1889-1890, de \$403,080,982, une somme fort au-dessus de la moyenne et excédant de 16 millions de dollars le rendement de l'année précédente. Les dépenses se sont élevées à 297 millions 736,436 dollars, une augmentation de près de seize millions sur l'année précédente, l'augmentation que en totalité au service des pensions accordées par le présent Congrès.

L'excédant du revenu sur les dépenses a été de \$105,344,000, dont \$20,304,000 ont été employés à l'achat sur le marché des titres à rentes non encore remboursables.

Le 30 juin 1889, il y avait dans le Trésor public tant en or qu'en argent, \$286,384,815. Cette somme est inférieure à celle en caisse de l'année précédente, mais le gouvernement a acheté pour 74 millions de dollars et pour 30 millions de francs.

La dette publique est tombée de \$1,250,043,000 à \$1,145,400,000, dont il faut diminuer l'encaisse réelle.

Il faut de plus remarquer que les vi-x greenbacks et les notes des banques nationales sont en train de disparaître. Ce papier-monnaie est remplacé par les *gold and silver certificates*, remboursables à vue en espèces et dont il va être encore émis de grandes quantités, surtout des dénominations inférieures.

Le coût du gros canon arrivé ici récemment pour le fort de l'île McNab, avec l'affût et les munitions a été de \$15,000. Chaque coup tiré par ce canon coûte £40.

On ne verrait pas nos petits neveux si la science marche, au vingtième siècle, au même pas qu'au dix-neuvième !

Une des dernières inventions consistes en un phonographe dans lequel on a fait aboyer un chien. Chaque fois qu'on touche une porte, la nuit, l'instrument rend au centuple l'organe du quadrupède et le voleur croyant avoir affaire à toute une meute de bouledogues, s'enfuit comme si le diable l'emportait.

Depeches du Soir

(Service Spécial)
L'ÉGLISER ET L'ÉTAT
PARIS, 28 nov.—On dit que le pape va endosser publiquement ce que le cardinal Lavergne a dit de la république et que le pape se consolerait à Mgr. Freppel de ces son opposition violente à la république française.

IL NE LE SAVAIT PAS
NEW-YORK, 28 nov.—Un jeune homme de seize ans, F. A. Higginbottom, de Fall River, Mass., en jouant imprudemment avec un revolver, a tué un enfant de treize ans nommé Charles Wilcox. Comme cela arrive toujours en pareil cas, le jeune Higginbottom prétend qu'il ne savait pas que son revolver était chargé.

UN HOMME TROUVE LA MORT DANS LES FLAMMES
SHEPHERD, 28 nov.—Avant-hier un incendie a éclaté mystérieusement dans la paroisse de Roston Falls, dans le comté de Shefford. La femme d'un nommé Labelle, paraît-il, s'est rendue dans le système rang de Roston afin de passer la soirée chez son mari. Quelques instants après, son arrivée, on vint lui apporter la triste nouvelle que sa maison était devenue subitement la proie des flammes.

L'infortunée accourut aussitôt, mais il était trop tard, l'élément destructeur avait tout ravagé. Son mari avait aussi péri dans les flammes.

On suppose qu'elle se jeta sur sa femme et qu'elle fut écrasée par elle, et que des étouffements survinrent, elle avait communiqué le feu au plancher.

Labelle était âgé d'une soixantaine d'années.

LES DÉPUTÉS IRLANDAIS
LONDRES, 28 nov.—Le bill pour le rachat des terres en Irlande a été voté par 208 contre 117. Parnell et trois autres honorables ont voté avec le gouvernement, Gladstone, Harcourt et Morley, libéraux et Healey, Sexton et plusieurs autres honorables se sont abstenus.

Il y a eu de suite meeting après les députés irlandais qui d'un côté et les députés libéraux d'un autre côté ont tenu une conférence.

On parle de convoquer un grand nombre d'assemblées publiques sur toute l'étendue de l'Irlande pour conseiller l'opinion publique au sujet de l'acte.

Le journal de Davitt, contredite, ce soir, un appel aux Irlandais de toutes les parties de l'univers pour conseiller la majorité des députés irlandais à voter maintenant avec le gouvernement.

On dit que M. Gladstone attendra quel que temps avant de se présenter à voter à la tête du parti national, il se retirera à Hawarden et laissera à M. Morley le soin de diriger le parti libéral.

L'adhésion à l'acte de Parnell le suppléant de se retirer pour l'amour de l'Irlande.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

Plusieurs députés irlandais déclarent qu'ils se séparent de Parnell, du parti libéral et voteront avec plaisir leur parti redevenu indépendant.

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

SÉANCE DU 27
M. BLANCHET dépose un projet de loi concernant la cour du Banc de la Reine en matière criminelle. L'objet de ce projet de loi est de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi concernant les contestations d'élections. Il a pour objet, dit le projet, de modifier la constitution actuelle de la cour du Banc de la Reine, en faisant passer cette cour au criminel par des juges spéciaux. Le système actuel offre de graves inconvénients pour l'administration de la justice.

Le gouvernement approuve cette mesure. M. MERCIER dépose un projet de loi à l'effet d'amender la loi électorale. Ce projet de loi contient une extension du suffrage relativement à certaines classes ouvrières et il prévoit à la demi-journée de congé jour de la votation.

Nous invitons cordialement le public à venir examiner notre assortiment de

Poeles et Fournaises

—A—
Charbon

—ET A—
Bois.

Le Stock le plus complet qu'il y ait dans Ottawa.

Prix Modérés.

E. G. Laverdure & Cie.

RUE WILLIAM.

Christian & Cie.

Commerçants de Charbon.

BASSIN DU CANAL.

En dehors du Canal. Adresses des commandes à C. Christian, Agent, Nicolet House, Little Sussex Street, Ottawa.

BRONZE

Aux Peintres, aux Poseurs d'Appareils de Chauffage et à tous ceux qui font usage de Bronze.

Je viens de recevoir à peu près un quart de tonne de Bronzes (coulures assorties) qui viennent de New-York. Ce Bronze est arrivé un peu trop tard pour éviter le droit qu'impose le bill McKinley; il m'a

FEUILLETON

UNE FAUTE

—DE—

JEUNESSE

PAR
Alexandre BOUTIQUE

II

(Suite.)

Henriette croyait au contraire désigner le capitaine Dorfert, qu'elle supposait être le gendre de prédilection de M. Lagnier.

Trop contente de si bien deviner, elle ne songea point à protester contre l'injurieux soupçon de tante Lise. Elle reprit :

—Mais il eût été si facile au lieu d'aimer le prétendant qu'il était prêt à arrêter, ne ressentir une secrète inclination pour... pour... pour...

Tante Lise s'apercevait maintenant qu'Henriette faisait fausse route. Au ton, aux regards de la jeune fille, elle comprenait que le prétendant désigné était le capitaine.

—Une secrète inclination, pour... pour... Mon Dieu ! On le savait bien, pour qui :

Elle attira Henriette dans un piège, en lui disant d'un air distrait :

—Puis le capitaine Dorfert ?

—Oh ! ma tante !

Henriette avait laissé échapper ce cri sur un ton de protestation presque douloureuse.

La veuve en augura bien en faveur de Fernand.

Elle dit :

—J'ai nommé bien au hasard le capitaine. Je ne sais rien moi, je ne devine rien.

Puis, comme se parlant à elle-même, mais tout haut :

—Si ce n'est celui-ci, c'est donc... l'autre ?

La jeune fille ne répondit pas.

Une idée lui traversait l'esprit. Fernand ne pouvait être, pour...

—petit-père ? ni pour tante Louise, le prétendant auquel il venait d'être fait allusion ; il n'avait encore rien dit. Puisque, pour...

tante Lise, ce n'était pas non plus le capitaine, il y avait donc une troisième personne...

—Alors, demandait-elle, s'avançant vaincue du regard et renouant à ruser, alors quel qu'un autre que M. Dorfert serait sur le point de... demander ma main ?

—Oui, ma chérie. Mieux que cela, c'est chose faite, pour ainsi dire.

Le front pur d'Henriette eut une légère contraction, ou se lisait la volonté bien nette de repousser de front.

Elle dit, froidement, dédaigneusement :

—Et ce quelqu'un ?

Tante Lise ne demandait qu'à parler, maintenant.

Elle voulut néanmoins s'amuser un peu de l'indignation enfantine qu'elle voyait poindre dans le regard de sa nièce.

Parodiait les tirades de cartes, elle répondit :

—C'est un jeune homme brun, de la campagne... :

—Qu'il y reste ! s'écria Henriette, qui se prêtait au jeu, mais plutôt colère qu'enjouée.

—Fort bien. Mais il va venir, c'est annoncé. Il aime éperdument... :

—Il se passera de la réciprocité.

—Pourtant, une dame d'âge, qui le protège, prétend au contraire qu'il a des chances... :

—Par exemple !

—Elle affirme même... :

La tante regardait la nièce d'un œil souriant.

Henriette crut enfin comprendre.

—De qui veux-tu parler ? Son nom demandait-elle.

Mais tante Lise voulut prolonger l'amusette. Elle dit se ravissant :

—Au fait, pourquoi insister ? Mon Dieu ! on lui fera entendre, à ce garçon qu'il ferait mieux de renoncer.

—Cependant... :

—Non, non. Je vois bien qu'en enfilant tu ne l'aimes pas ! Tu le hais, même avant que je ne l'aie nommé.

—Oh ! ma tante !... Je n'ai pas parlé de haine.

Henriette avait atteint maintenant l'apogée de l'inquiétude et de l'impatience.

Tante Lise, elle, se montra clément, non sans prolonger, de quelques secondes encore, le tourment de sa charmante victime.

Elle dit, avec lent ur :

—Du moins, tu le haïras sans doute, quand tu sauras qu'il a osé... il y a de cela quatre mois, si je ne me trompe... avouer à ton père qu'il t'aime. Mais je

me charge de l'avertir, de le décider à se retirer des rangs. Voyons, ne vaut-il pas mieux qu'il reste l'ami de... de sa petite Liette ?

Fernand ! Monsieur Fernand, corrigea vite la jeune fille, qui se jeta dans les bras de sa tante, un peu pour l'embrasser, beaucoup pour cacher la rougeur qui était montée subitement à son jeune et frais visage, — la rougeur de l'avent.

À fin de laisser à sa nièce le temps de se remettre, tante Lise prétextait quelques ordres à donner pour le repos du soir, et s'absentait.

Henriette avait repris son crochets. Mais elle n'en fit pas un point.

Elle songeait maintenant au capitaine Dorfert, qui allait venir, qu'on pouvait attendre de minute en minute.

Aurait-elle la force d'affronter sa patience ? Elle s'attendait à ce qu'il se prononçât comme prétendant ; il avait paru tout prêt à déclarer ses intentions, son amour. Son amour ! Ah ! si les jeunes filles pouvaient dire ce qu'elles pensent ! Comme elle aurait prié le capitaine de bien examiner son cœur... un peu trop militaire, comme elle lui aurait dit : "Voyons, monsieur Dorfert, monsieur le héros, croyez-vous qu'avec les grandes ambitions qui vous hantent, — des ambitions nobles ! — croyez-vous qu'une jeune fille qui ne rêve que la paix et les joies du home et ne sent point du tout belliqueuse ; qui ne s'accommoderait nullement de la vie nomade des femmes d'officiers, eût encore moins de leurs trances en cas de guerre ; croyez-vous qu'une petite bourgeoise comme moi soit la femme qu'il vous faut ? Mais nous n'avons pas même de labe de miel ; vous ne prendriez en grippe des le premier quartier ! C'est tout indiqué cela. Ce serait bientôt haine éclatante ! Non, vous ne m'aimez pas ; non, non. Et puis, si vous m'aimez, ce serait tant dit ! car, moi, je ne vous aime pas ! et pour cause..."

Mais pour dire tout cela au capitaine, à supposer qu'elle en eût le courage, il fallait au moins attendre et il se fut prononcé.

—Eh bien ! non, elle se faisait un devoir de lui dire quand même. Elle voulait mettre fin à une équivoque dangereuse. D'autres que M. Dorfert pourraient s'étonner d'une telle hardiesse de la part d'une jeune fille ; mais lui, homme d'esprit et de cœur, la comprendrait — à demi-mots, du reste — e, tout bas, l'en remercierait sans doute.

Le bruit d'une voiture s'arrêtant devant la grande porte interrompit ses réflexions. Elle jeta un rapide regard à travers les hautes glaces de la fenêtre. Alo sa belle résolution s'évanouit en même temps que l'animation rose de son visage ; lequel devint très pâle : elle avait reconnu le capitaine Dorfert.

Tante Lise, qui traitait précipitamment au salon, ne put obtenir d'elle quelle résistait.

—Pourquoi n'entend-ai tu pas ce que je vais lui dire ?

Henriette s'était arrêtée sur le seuil du petit salon. Elle détacha l'embrasse de la lourde portière derrière laquelle elle se retirait et elle dit, en souriant malgré son émotion :

—Oh ! J'en conterai bien un peu une fois n'est pas coutume.

Quelques secondes plus tard, tante Lise et Dorfert étaient en présence.

Après les salutations, et lorsque le jeune homme se fut informé d'Henriette qui allait venir, dit la tante il y eut un silence gêné.

La veuve remarquait sur le visage habituellement hardi, ouvert, du jeune officier, une nuance d'embarras et comme la préoccupation de ce qu'il avait à dire. Lui, un si abondant causeur, un charmant bavard, d'ordinaire...

Dorfert devint, à la réserve de Mme Chartrain, qu'elle s'attendait à une communication importante. Et c'était bien sûr pour qu'il y arrivât plus tôt, qu'elle évitait d'entamer la conversation sur aucune des banalités qui en sont les mille ressources.

Il prit le siège que lui indiquait la veuve.

Enfin, il dit d'une voix ferme :

—J'étais venu, madame, pour parler à M. Lagnier, lui-même. Et tout à l'heure, quand on m'a premièrement dit que vous étiez encore ce que peupit longtemps j'hésite à dire. Vous le devinez, peut-être il s'agit de Mlle Henriette. Mais à qui m'adresserais je mieux qu'à vous, sa seconde mère ?

(A continuer)

Ottawa

Rue Sparks,

Rue

152 ET 154,

Nos.

Nos.

Nos.

Nos.

Nos.

Nos.

Nos.

BRYSON, GRAHAM & CIE.

LES PREMIERS POUR LES

BAS PRIX

Ont acheté, marqué au Rabais et déménagé à leurs magasins de la rue Sparks le

STOCK EN GROS

—DE—

NOUVEAUTES

—DE—

SEYBOLD & GIBSON

Pour faire de la place

Pardessus
Pardessus
Pardessus
Pardessus

Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.

Bryson, Graham & Co.

Tapis
Tapis
Tapis
Tapis

Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.

Bryson, Graham & Co.

Etoffes à Robe
Etoffes à Robe
Etoffes à Robe
Etoffes à Robe

Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.

Bryson, Graham & Co.

Couvertures
Couvertures
Couvertures
Couvertures

Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.

Bryson, Graham & Co.

Manteaux de Dames
Manteaux de Dames
Manteaux de Dames
Manteaux de Dames

Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.

Bryson, Graham & Co.

Prelarts
Prelarts
Prelarts
Prelarts

Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.

Bryson, Graham & Co.

Chaussures
Chaussures
Chaussures
Chaussures

Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.

Bryson, Graham & Co.

Epicerie
Epicerie
Epicerie
Epicerie

Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.

Bryson, Graham & Co.

Habits d'Enfants
Habits d'Enfants
Habits d'Enfants
Habits d'Enfants

Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.
Doivent partir.

Bryson, Graham & Co.

Venez à bonne heure car les Bargains sont alléchantes.

Bryson, Graham & Cie.

La meilleure place pour acheter les Epicerie et les Thés de Choix.

BRYSON, GRAHAM & CIE., Nos. 146, 148, 150, 152 ET 154, Rue Sparks, Ottawa

AVIS !

Vins de porte, Sherry d'Ision Rhum pur de Jamaïque, et Rye de 7455.
Les premiers médecins recommandent hautement ces boissons dans les cas où des stimulants sont nécessaires.

C. NEVILLE,
37, rue Rideau, entrée sur le marché d'Ottawa.

NOUVEAU !!

Aussi une épicerie de première classe au 66 RUE GEORGE 56

(marché By)

En arrière de mon magasin de Liqueurs rue Rideau

C. NEVILLE

AVIS

Par la présente je donne avis à toutes personnes qui n'ont pas encore réglé avec moi de vouloir bien s'en occuper avant le 15 courant. Les premiers médecins recommandent hautement ces boissons dans les cas où des stimulants sont nécessaires.

A. C. LAROSE.

CHARBON !

Les meilleures qualités de Charbon Bitumineux et Anthracite.

Bien Criblé Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.

O'Reilly & Honey,

BLOC RUSSELL Rue Sparks

Et Tamisé.